

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX

QUEBEC—FEVRIER 1923

No 2

LE LIEU DE NAISSANCE DE FAUCHER DE SAINT-MAURICE

Dans les *Hommes du jour*, M. Louis-H. Taché a écrit :

“Il y a sur les bords du Saint-Laurent, à quelques lieues en bas de Québec, un endroit charmant, véritable nid d’arbres et de fleurs, dont le nom est aussi joli que le site en est bien choisi. Le fleuve étend aux pieds de Beaumont sa large nappe verdâtre par delà laquelle les Laurentides ferment l’horizon. Une population saine et vigoureuse y conserve religieusement les vieilles habitudes françaises, et nul endroit n’était plus digne d’être le berceau de l’homme distingué que nous étudions dans cette biographie. M. Faucher de Saint-Maurice naquit donc à Beaumont, le 18 avril 1844...”

M. Taché n’est pas le seul à faire naître le délicieux conteur Faucher de Saint-Maurice dans la vieille paroisse de Beaumont. Ouvrez n’importe quel dictionnaire de biographies canadiennes et vous y verrez qu’on donne également Beaumont comme le berceau de Faucher de Saint-Maurice. D’ailleurs, celui-ci, dans plusieurs de ses chroniques, nous laisse entendre que Beaumont était sa paroisse natale.

Faucher de Saint-Maurice était-il né à Beaumont ?

Non.

Les registres de Notre-Dame-de-Québec, à la date du 19 avril 1844, nous donnent la preuve que Faucher de Saint-Maurice était un fils de la vieille cité de Champlain.

Lisez plutôt:

“Le dix-neuf avril mil huit cent quarante-quatre, nous, prêtre soussigné, avons baptisé Narcisse-Henri-Edouard né la veille, du légitime mariage de Narcisse-Constantin Faucher, Ecuier, avocat, et de dame Catherine-Henriette Mercier, de cette ville. Le parrain a été Edouard-Joseph DeBlois, Ecuier, et la marraine dame Marie-Louise Bégin, veuve de Louis-Abraham Lagueux, Ecuier, qui, avec le père, et l'honorable René-Edouard Caron, maire de Québec et orateur du Conseil législatif de cette Province, et plusieurs amis ont signé avec nous.

MARIE-LOUISE-B. LAGUEUX

M.-JOSEPHINE-D. CARON

LUCE-E.-M. DEBLOIS

ED.-J. DEBLOIS

CHARLOTTE TACHE

ED.-R. CARON

NARCISSE-C. FAUCHER

F.-H. BELISLE, *Ptre*”.

Nous pouvons même, sans crainte de nous tromper, indiquer la maison où naquit Faucher de Saint-Maurice.

Comment expliquer, alors, que la plupart des biographes se soient ainsi trompés sur le lieu de naissance de Faucher de Saint-Maurice?

Avec des qualités qui lui firent des centaines d'amis, Faucher de Saint-Maurice avait une *manie* qui ne faisait de tort à personne: c'était de se croire descendant des croisés. Son père, avocat et grand connétable du district de Québec, avait acheté la petite seigneurie de Vincennes située dans la paroisse de Beaumont. Or, c'est Faucher de Saint-Maurice qui mystifia lui-même les biographes en leur faisant croire qu'il était né dans le manoir de Vincennes. C'est le 28 octobre 1847 que M. Narcisse-Constantin Faucher, avocat, père de Faucher de Saint-Maurice, acheta le fief et seigneurie de Vincennes de Etienne-Féréol Roy, colonel des milices de Sa Majesté. Une des clauses de l'acte de vente reçu par le notaire DeFoy, portait que le vendeur se réservait la jouissance jusqu'à sa mort de “ la maison seigneuriale et de la grange la plus proche d'icelle, ainsi que du hangar, pigeonnière, deux petites bâtisses et laiteries. . . . ” Le seigneur Roy décéda dans son manoir le 22 novembre 1852. Il s'ensuit que M. Faucher père ne prit possession de la maison sei-

gneuriale qu'à la fin de l'année 1852. Faucher de Saint-Maurice avait donc huit ans bien comptés lors de la prise de possession du manoir de Vincennes.

* * *

On nous a souvent demandé si Faucher tenait de ses ancêtres son flamboyant nom ou surnom de Saint-Maurice.

Dans une conférence donnée à l'université Laval, en 1912, sir François Lemieux disait :

“J'ai connu d'estimables gens qui se sont éteints dans la paix du Seigneur, après une longue vie, pendant laquelle ils s'étaient contentés de porter, tout court, le nom honorable de Faucher.

“Mais ce nom ne suffisait pas à la manie et à la gloire de notre héros. Aussi, sans rectification au préalable des registres de l'état civil, dans lesquels on lui avait donné l'appellation de Narcisse-Henri-Edouard Faucher, il fit suivre ce nom de la particule nobiliaire de—avec l'addition Saint-Maurice, ce qui faisait Faucher de Saint-Maurice, nom qui contribuait à lui donner un vernis de noblesse et un air de descendant direct des Croisés ou de seigneur en possession de grands fiefs et d'immenses terres!

“Je sais bien que ce nom d'emprunt valut à son auteur quelques quolibets et a un peu amusé la malignité des cercles et aussi des salons, mais, je le demande, est-ce que la postérité n'aimera pas mieux connaître notre personnage sous son beau et grand nom de Faucher de Saint-Maurice?”

Le premier ancêtre de Faucher de Saint-Maurice qui passa dans la Nouvelle-France se nommait Léonard Faucher. A son mariage à Québec, le 15 octobre 1669, on le nomme Léonard Faucher dit Saint-Maurice, fils de Barthélemi Faucher et de Sybille Briant, *de la paroisse de Saint-Maurice*, évêché de Limoges.

Bon nombre de descendants de Léonard Faucher portèrent le nom de Faucher dit Saint-Maurice. Il était facile pour Faucher de remplacer *dit* par *de*, et c'est ce qu'il fit avec une maestria superbe.

P. G. R.

QUESTION

Quelle est la plus vieille maison de Québec ?

X. Y. Z.

PIERRE GADOIS, PREMIER CONCESSIONNAIRE DE TERRE A MONTREAL

La commission des Parcs nationaux du Canada, section des sites historiques, projetant de placer une plaque pour rappeler le nom du premier Français qui reçut une terre à Montréal, nous avons extrait des archives de la métropole, divers renseignements sur le colon dont on veut perpétuer la mémoire ainsi que sur le morceau de terre qui lui fut concédé.

Et voici ce que nous apprennent les papiers anciens, mais fort bien conservés, des premiers temps de la métropole canadienne.

De retour à Ville-Marie, à l'été de 1647, après un assez long séjour en France, M. de Maisonneuve apportait enfin l'ordre de commencer effectivement l'organisation de la nouvelle colonie dont il avait charge, car pour une cause ou pour une autre, Ville-Marie, depuis 1642, n'avait fait que vivoter entre les quatre murailles du petit fort qui était érigé sur la pointe à laquelle M. de Callières devait plus tard laisser son nom.

Avec l'année 1648, M. de Maisonneuve instaura un tribunal, nomma un greffier, un procureur fiscal, un notaire, un huissier, donnant à un même individu, deux ou trois fonctions, puis commença la distribution des terres à ceux qu'il jugeait dignes et capables de cultiver.

Bien entendu, il n'y eut aucune précipitation; ce n'était ni une Californie, ni un Klondyke, ni un Cobalt qu'on offrait à la convoitise. Aussi n'y eut-il que sept colons au plus qui demandèrent des terres et sur ces sept, trois seulement reçurent leurs contrats sans tarder. Les autres durent attendre l'exécution de certaines conditions.

D'entre ces vaillants qui voulaient tirer du sol la subsistance de leur famille, le premier fut Pierre Gadois et pour cela, l'abbé Dollier de Casson, lui a décerné le titre honorable de "premier habitant de Montréal".

Le choix s'explique. Pierre Gadois était un colon précieux. Agé de 54 ans, établi à Québec depuis 1636, avec femme et enfants, M. de Maisonneuve l'avait accueilli, sans aucun doute, parce qu'il pouvait lui être très utile, à raison de son long séjour en la Nouvelle-France et des connaissances de toutes sortes qu'il avait amassées. Son contrat de concession date du 4 janvier 1648, M. de Maisonneuve le rédigea lui-même avec solennité, comme on en jugera par ce début:

“Nous Paul de Chomedey, escuyer, sieur de Maisonneuve, gouverneur de l'isle de Montréal et terres qui en despendent, soubsigné suyvnt les ordres que nous avons reçus de Messieurs les Associés pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France en la ditte Isle à ceux lesquels auroient affection de s'y establir et y faire leur demeure ordinaire afin par ce moyen de procurer l'estendu de la foy dans le pays, suyvnt la prière qui nous a été faitte par Pierre Gadoys.” etc.

Le gouverneur passe ensuite à la description de la terre avec toute la minutie qu'il apporte dans le moindre de ses actes. Nous ne soumettons pas tout ce texte au lecteur, il nous suffira de noter que la terre accordée à Pierre Gadois mesurait 20 perches ou 360 pieds de front par 200 perches, ou 3600 pieds de profondeur, soit 40 arpents en superficie.

En étudiant le terrier de Montréal et en comparant les plans de diverses époques, nous arrivons à localiser cette terre comme suit: commençant à 40 pieds au nord de la rue Saint-Paul, elle s'étendrait en profondeur jusqu'à la rue Ontario ouest ou Berthelet. A l'est, elle serait bornée par le milieu de la rue Saint-Pierre puis par le milieu de la rue Bleury. A l'ouest, par une ligne partant de l'encoignure nord des rues McGill et Saint-Paul et se prolongeant jusqu'à la dite rue Ontario ouest.

Après le décès du pionnier, son bien-fonds passa à ses enfants, mais comme la population augmentait, que la ville s'agrandissait, la terre fut morcelée rapidement. Et pour énumérer seulement ceux qui en ont possédé des parties, de plus en plus menues, jusqu'à nos jours, il faudrait un volume.

Rappelons l'histoire d'un coin de cette terre.

En 1692 et après, les Récollets en acquirent une tranche importante, au sud de la rue Notre-Dame, entre la rue Saint-Pierre et la rue McGill, (alors Sainte-Augustine). Ils y eurent monastère et chapelle. Ces édifices devinrent propriété de la Fabrique Notre-Dame en 1818. Cinquante ans après, l'immeuble fut vendu à des marchands anglais qui rasèrent les anciens bâtiments et les remplacèrent par de spacieux magasins.

Sur la terre que Pierre Gadois laboura à la pioche s'élèvent, en notre siècle, d'innombrables constructions. En bas, trônent le grand négoce et la finance, plus loin ont surgi des gratte-ciels, un collège, une église et des habitations. En 1648, le colon obtint son lopin de terre pour quelques sous, maintenant il vaut des millions.

E.-Z. MASSICOTTE

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

Dans la *Gazette des familles canadiennes et acadiennes*, (1869-1877), on trouvera les études historiques suivantes:

La Mère Marie de l'Incarnation, ursuline (Vol. 1er, 1869-1870, pp. 247, 273, 298, 404, 456, 506, 559).

L'abbé Nicolas Audet (Vol. 1, 1869-1870, p. 323).

L'abbé Edouard Richard (vol. 11, 1870-1871, p. 368).

L'honorable E.-H.-J. Duchesnay, (Vol. 11, 1870-1871, p. 392).

M. l'abbé Proulx, V. G. (Vol. 11, 1870-1871, p. 465, 489, 538).

Une femme forte, Henriette Boucher de la Broquerie, veuve Charles Taché (Vol. 11, 1870-1871, p. 511).

Encore une femme forte, Mme Henriette-Euphémie Taché, née Casault (Vol. 11, 1870-1871, p. 562).

Le culte de la bonne sainte Anne au Canada (Vol. 11, 1870-1871, pp. 31, 56, 78, 101, 151, 176, 198, 222, 247, 271, 293, 317, 343, 463, 511).

Monseigneur Modeste Demers (Vol. 111, 1870-1871, pp. 83, 107, 160, 180, 203, 227, 251, 277, 298, 323, 346, 370, 393, 416, 466, 539, 560; vol. IV, 1871-1872, pp. 8, 30, 102, 128).

Le saint prêtre: M. Charles Bégin (Vol. 111, 1870-1871, p. 439).

Le père de la Société de la Croix, l'abbé Quertier (Vol. 111, 1870-1871, pp. 487, 515, 535).

M. l'abbé Routier, curé de St-Joseph-de-Lévis (Vol. IV, 1872-1873, p. 248).

M. l'abbé C.-H. Laverdière (Vol. IV, 1872-1873, p. 296).

Sir Georges Cartier (Vol. IV, 1872-1873, p. 394).

M. l'abbé Edouard Moore (Vol. IV, 1872-1873, p. 512).

M. l'abbé Lahaye, curé de Saint-Jean Deschaillons (Vol. V, 1873-1874, p. 15).

Lucien Turcotte (Vol. V, 1873-1874, p. 207).

Une page de notre histoire: Louis Riel (Vol. V, 1873-1874, p. 337).

L'abbé Michel Lemieux (Vol. V, 1873-1874, pp. 360, 374).

Mgr C.-F. Cazeau (Vol. VII, 1875-1876, p. 48).

La Mère Marie de l'Incarnation (Vol. VIII, 1876-1877, pp. 16, 50, 71, 102, 134, 171, 205, 234, 268, 298, 318; vol. IX, 1878,

pp. 23, 39, 66, 72, 87, 103, 123, 136, 150, 165, 203, 216, 228, 251, 263, 274, 287, 299, 309, 323.

Sœur Ildefonce (Vol. VIII, 1876-1877, p. 281).

L'honorable Joseph-Octave Beaubien (Vol. VIII, 1876-1877, p. 362).

P. G. R.

QUESTIONS

Hawkins, dans son ouvrage *Picture of Quebec with historical recollections*, mentionne une curieuse tradition au sujet de l'église Notre-Dame des Victoires, à la basse ville de Québec. Je le cite dans son texte anglais: "It is said that it contained at that time (1759) a picture representing a city in flames, with an inscription stating that in the year 1711, when Quebec was menaced with a siege by Admiral Walker and General Hill, one of the *Religieuses* prognosticated that the Church and the Lower Town would be destroyed by the British in a conflagration before the year 1760." Hawkins ajoute que la tradition ne semble pas beaucoup appuyée et que si l'inscription en question a existé elle a plutôt été mise sur la peinture après 1759, c'est-à-dire après l'accomplissement de la prophétie.

Connaissez-vous quelque chose de cette prétendue prophétie?

QUEBEC

En 1682, le gouverneur de la Barre, inquiet de la situation du pays, convoqua à Québec une assemblée des notables de la colonie afin de prendre leur avis sur ce qu'il y avait à faire. L'intendant de Meulles, Mgr de Laval, le gouverneur des Trois-Rivières, les membres du Conseil Souverain, les Jésuites, le supérieur du séminaire de Montréal, les principaux officiers des troupes et plusieurs citoyens assistèrent à cette assemblée. Le rapport ou procès-verbal de cette réunion de notables fut, dit-on, envoyé au Roi. Ce procès-verbal a-t-il été publié? Existe-il dans nos dépôts d'archives à Ottawa ou à Québec?

X. Y. Z.

Dans son ouvrage *Les Frères Mineurs à Québec, 1615-1905*, le Père Odoric-M. Jouve, O.F.M., écrit qu'en 1824 un ouvrier, nivelant la Place d'Armes, à Québec, trouva deux plaques de plomb qui avaient été mises, le 14 juillet 1693, dans la première pierre du monastère des Récollets élevé à la haute-ville. L'une de ces plaques portait le nom de Mgr de Saint-Vallier, l'autre celui de Jean Bochart de Champigny, intendant de la Nouvelle-France. Ces plaques existent-elles encore? Où sont-elles conservées?

O. F. M.

UNE COMPLAINTÉ SUR LA MORT DE LA DAUPHINE

Entre les chants historiques du régime français, que les anciens se sont transmis de bouche, celui que l'on entend le moins fréquemment de nos jours est la complainte sur la mort de la Dauphine.

Cette pièce, naïve et sentimentale, faisait verser bien des larmes jadis. On la répétait avec respect, avec onction même, comme s'il se fût agi d'un cantique. Une rare chance nous a permis d'en obtenir une version pas trop dénaturée et nous la donnons telle que recueillie :

I

Gémissons Français
Pour partager les regrets
Du Dauphin charmant,
Qui est âgé de vingt ans,
Se voyant délaissé
Par sa chère moitié.
Oh! non pour un instant,
Mais pour une éternité.
On peut dire assurément,
Qu'ils s'aimaient tendrement.

2

Appuyé sur son lit,
Ce charmant Dauphin lui dit :
—Faut-il donc se laisser
Chère princesse si bien-aimée?
L'arrosant de ses pleurs
Lui dit:—Mon tendre cœur,
Que n'puis-je mourir aujourd'hui
Pour vous suivre en paradis,
Car je n'ai plus de plaisir
Dans ce monde aujourd'hui.

3

—Adieu cher mari
Je vois qu'il me faut mourir,
Ne vous alarmez pas
Cher objet de nos amours.
On a besoin de vous
O mon très cher époux.
Mon regret le plus grand

C'est d'vous laisser sans enfant
Qui puisse porter le nom
Du duc de Bourbon.

4

—Adieu cher papa,
Roi de France, je m'en vas.
Priez Jésus-Christ
Qu'il me place en paradis.
Adieu, frères et sœurs,
Et princesses et seigneurs,
Adieu, tous mes amis
De Versailles et de Madrid,
Adieu, ma chère maman,
Que mon cœur aimait tant.

5

Le roi voyant son fils
Le cœur triste et contrit,
Voulant le consoler
Mais il ne put s'en empêcher:
Lui-même il pleurait,
La reine à ses côtés,
Ah! qu'ils fondaient en pleurs,
Aussi bien que ses deux sœurs,
En disant:—Tout est perdu
La Dauphine ne vit plus.

6

Oh, cruelle mort
Ne vois-tu pas que tu as tort
De nous avoir ôté
Une princesse si bien-aimée,
Agée de vingt ans.
Faut-il pour une enfant,
Ah, ne pouvais-tu pas
Lui retarder son trépas.
Car tu nous ôtes aujourd'hui
L'agrément de la cour.

La complainte ci-dessus nous a été chantée l'année dernière, par Joseph-Albert Richard, mécanicien, né à Montréal en 1850. Il l'avait apprise de son père, Louis Richard, né au Cap-Saint-Ignace en 1807. Celui-ci la tenait de sa mère.

E.-Z. MASSICOTTE

LETTRE DE DENIS-JOSEPH RUETTE D'AUTEUIL, PRO-
CUREUR GENERAL DU CONSEIL SOUVERAIN,
AU MINISTRE SUR SES DIFFICULTES
AVEC LE GOUVERNEUR DE
FRONTENAC (10 novem-
bre 1679) (1)

Monseigneur,

J'ai pris la liberté par les premiers vaisseaux de vous mander l'état auquel Mr. le Gouverneur avait réduit les affaires et officiers du Conseil, et que comme il n'en a pu obtenir ce qu'il désirait, au préjudice de la déclaration de Sa Majesté, après quelques commandements et après m'avoir défendu de parler sur ce que je croyais être de l'intérêt du Roy, il m'avait exilé avec les deux premiers conseillers, ayant refusé tous les expédiens que j'avais proposé dans toutes les séances. Comme je me vois dans l'impossibilité de passer en France pour rendre compte de ma conduite à Sa Majesté, suivant l'ordre de Mr le Gouverneur, dont il s'est lui-même relâché à cause de ma maladie qui est augmentée notablement; je vous supplie, Monseigneur, de me permettre de le faire par celle-ci, et de vous donner connaissance de ce qui s'est passé depuis qu'il a plu au Roy envoyer la déclaration de l'année 1675, par laquelle Sa Majesté règle le rang et la qualité des officiers qui composent le Conseil.

Le Roy, par la dite déclaration, fait connaître ses intentions tant sur l'établissement du dit Conseil que sur le nombre et qualité des officiers qui le composent, et voulant la discipline et l'usage du dit Conseil conforme aux Compagnies supérieures du Royaume, veut que l'intendant lequel dans l'ordre de la déclaration n'a que la troisième place comme président du dit Conseil demande les avis, recueille les voix et prononce les arrêts et ait au surplus ces mêmes fonctions, et jouisse des mêmes avantages que les premiers présidents des cours supérieures.

M. l'intendant fut porteur de cette déclaration qui fut enregistrée aussitôt qu'il fût arrivé dans le mois de septembre de la dite année 1675, en présence du Mr le gouverneur et avait été exécutée sans opposition pendant près de trois ans et demi, Mr le gouverneur s'avisant l'année dernière, après le départ des vaisseaux, et voulut qu'on le traitât de chef et président du Con-

(1) M. d'Auteuil décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 27 novembre 1679.

seil, et prétendit même en faire quelques fonctions, se fondant sur quelques articles de dépêches qui lui sont adressées pour son instruction qui lui donnent ces qualités; en effet, Monseigneur, les dites dépêches les marquent, ce qui me fit même hésiter, mais considérant que la dépêche qu'il avait reçue du vingt deux avril, deux mois avant la dite déclaration, était conçue dans les mêmes termes que celles qui lui avaient été envoyées depuis, je me laissai aller à la pensée que c'était une continuation de style, et que Sa Majesté n'avait pas prétendu par là déroger à sa déclaration, ainsi il ne me resta aucun doute que je n'en dusse demander l'exécution, mais voyant que Monsieur le Gouverneur s'était beaucoup engagé, toute mon étude fut de rechercher quelque expédient qui pût accommoder cette affaire.

Je crus que j'y avais réussi en proposant au Conseil de prier Monsieur le gouverneur et Monsieur l'intendant de surseoir leurs différends, jusqu'à ce qu'il eut plû au Roy en ordonner, et de ne prendre cependant autres qualités que celles de gouverneur et d'intendant, ainsi qu'il était plus ordinairement pratiqué depuis l'enregistrement de la dite déclaration, Monsieur l'intendant continuant les mêmes fonctions au Conseil qu'il avait exercées depuis l'enregistrement de la déclaration.

Le Conseil a suivi ma requisition, et tout le monde a cru qu'on ne pouvait trouver un tempérament plus avantageux pour Monsieur le gouverneur et par lequel il put se tirer d'affaire plus honnêtement; cependant cet expédient ne lui plut pas, il s'emporta de colère contre les deux conseillers qui lui furent députés et après les avoir menacés leur dit qu'il voulait que le Conseil s'assemblât le lendemain et qu'il allait envoyer dire à Mr l'intendant, lequel avait différé à.....du Conseil sans prétendre préjudicier à la déclaration du Roy, le lendemain on s'assembla, et après avoir reproché à la compagnie d'avoir manqué à son devoir, et l'avoir ensuite exhorté de faire de nouvelles réflexions et de ne le pas obliger d'user de son autorité, lui et Mr l'intendant s'étant retirés, le Conseil, sur mes nouvelles réquisitions, arrêta que Mr le gouverneur serait derechef prié d'accepter que l'arrêt et résultat précédents fussent suivis, et de ne vouloir point employer son autorité pour aller au contraire.

Mr le gouverneur n'agréa pas plus ce second arrêt que le premier, et de fait, à la première assemblée il déclara à la compagnie de la part du Roy, qu'elle eut à le traiter désormais de chef et président du Conseil, et ordonna au greffier, au nom du

Roy, de lui donner désormais ces qualités soit sur son plumitif, soit sur son grand registre dans toutes les intitulations, le Conseil ordonna que son dire et celui de Monsieur l'intendant me seraient communiqués, ce qui fut arrêté en leur présence, Mr le gouverneur non seulement refusa de sortir bien qu'il l'eut fait aux deux précédentes assemblées et que Mr l'intendant le voulut faire, mais même il obligea chaque conseiller d'opiner par écrit, et qu'il en fut tenu registre.

Et en cet endroit, Monseigneur, il marqua ses intentions et fit voir qu'il voulait faire les fonctions de président, et parce qu'il voulut opiner et signer le dernier, à quoi M. l'intendant s'opposa toujours; le jour que le Conseil se rassembla, j'apportai mes conclusions, et avant que de les faire lire je me joignis à toute la compagnie pour supplier Mr le gouverneur de se retirer et laisser le Conseil en état d'opiner avec liberté, ce qu'il refusa, cela m'obligea à la dernière séance d'emporter mon requisitoire par écrit, pour montrer que je faisais mon devoir, mais cela fut inutile, j'en usai de même plusieurs fois et je ne me lassai point de demander la liberté des suffrages, et toujours sans succès.

La raison pour laquelle je témoignai cette sorte de fermeté, fut que Monsieur le gouverneur avait déjà prétendu ne devoir point se retirer et qu'il ne pouvait être récusé, ce qui obligea le Conseil dès le 10 septembre 1674, d'ordonner que Sa Majesté en serait informée, et très humblement suppliée de faire savoir si elle entendait que son gouverneur et lieutenant général dans la Nouvelle-France qui présidait alors au Conseil, dut être compris dans l'article seize du titre 24 de l'ordonnance de 1667 et si en conséquence du dit article, il pouvait être pris à partie et que d'ailleurs dans l'affaire du baillif de Montréal, Mr le gouverneur avait refusé de se retirer et avait voulu être présent aux opinions, quoiqu'il eut été prié de laisser la liberté d'opiner.

Tout cela me faisait appréhender de manquer au devoir de ma charge, si je donnais les mains sans aucune résistance à tout ce qu'il plaisait à Mr le gouverneur d'entreprendre pour avilir le Conseil et qu'il avait encore bien marqué lorsque sans formalité de justice et au préjudice d'un arrêt qui avait été exécuté, il prit à son service un soldat de la garnison qui avait été condamné, entre autres choses, à servir un habitant par force, moyennant quelques gages pendant cinq années pour un crime qu'il avait commis et auquel habitant il avait été délivré et conduit à Montréal. Après avoir continué de requérir la même chose, et enfin

Monsieur le gouverneur ayant dit qu'il donnait encore huit jours afin qu'on eut plus de temps de penser à ce qu'on devait faire pour ne pas tomber dans la désobéissance je fis résolution après l'avoir prié de permettre au Conseil d'opiner avec liberté de suffrage sans succès, de lui demander de vouloir en user de la même manière qu'il avait fait les 20 et 24 mars dernier en se retirant du Conseil avec Mr l'intendant, afin que l'on put sans paraître aller contre l'ordre vaquer aux affaires des particuliers, ce qu'il me refusa et dit qu'il voyait la désobéissance du Conseil et qu'il n'y avait que Sa Majesté qui pût apporter remède à un si grand désordre, et que cependant il aviserait aux moyens de se faire obéir; sur quoi je lui dis, que puisque l'expédient que je lui avais proposé ne lui plaisait pas je tâcherais en attendant la première séance du Conseil d'en chercher un autre qui lui plairait peut-être, à quoi Mr le gouverneur répondit qu'il n'en était plus temps, et que les huit jours qu'il avait donnés étaient expirés. Peu de jours après, je reçus l'ordre écrit de me retirer dans ma maison, que j'ai à deux lieues d'ici pour y attendre le départ des vaisseaux et celui de passer en France afin de rendre compte à Sa Majesté de ma conduite, et il en envoya de pareils à Messieurs de Villeray et de Tilly, l'un pour aller dans le comté de St-Laurent, dans la maison de Mr Berthelot, à six lieues de cette ville, et le second dans celle du sieur St-Denis, à deux lieues.

J'obéis et les deux autres aussi, et cette obéissance me coûtera peut être la vie puisque j'ai été longtemps éloigné des remèdes, ce qui a fait que ma maladie s'est notablement augmentée.

Un ami commun voulut tâcher d'obtenir de Mr le gouverneur notre rappel parce qu'il voyait que mon éloignement me ferait mourir et que Mr de Villeray qui a un grand ménage et le Sr de Tilly seraient entièrement ruinés s'ils étaient absents de leurs maisons pendant le temps des récoltes, ce qu'il put faire, fut d'obtenir de mon dit sr le gouverneur qu'il permit que les officiers du Conseil s'assemblassent dans ma maison pour aviser à ce que nous aurions à faire, et après avoir conféré ensemble nous lui offrimes de consentir qu'on lui donnât les qualités qu'il demandait pourvu que ce fut à la charge de mes protestations, pour ne pas préjudicier à la déclaration du Roy, ce qu'il refusa. Et voyant que tout ce qu'on avait fait était inutile, pendant qu'il était à Montréal, j'écrivis au Conseil et j'envoyai les conclusions que j'avais prises dès le 9 avril et demandai qu'on y prononçât; le Conseil rendit arrêt le 14 août, par lequel les sieurs Damours

et de la Martinière furent députés pour au retour de Mr le gouverneur en cette ville, le prier de vouloir bien en exécutant les arrêts des 20 et 24 mars dernier, surseoir l'exécution de la dite déclaration qu'il a faite au Conseil le 29 mars, et qu'il sera donné avis à Sa Majesté du présent arrêt, laquelle sera très humblement suppliée de donner ses ordres sur l'exécution de la dite déclaration faite par Mr le Gouverneur le dit jour 27 mars dernier.

Monsieur le gouverneur étant arrivé les deux conseillers députés furent s'acquitter de leur commission, il leur dit qu'il aviserait à ce qu'il aurait à leur dire, et quelque temps après il envoya quérir un d'eux auquel il dit qu'il donnerait avis à Sa Majesté de ce que le Conseil avait fait depuis sur les instances de Mr l'intendant à cause de l'enregistrement des ordres du Roy. Mr le gouverneur a consenti avec quelque sorte de peine, que tous les exilés soient revenus et parce que Mr l'intendant avait fait connaître qu'il n'y avait consenti qu'à la charge qu'on ne parlerait plus de ce qui s'était passé, cela empêcha les deux conseillers de faire le rapport de leur députation.

Cependant Mr le gouverneur contrevint à sa parole parce que le greffier lui donna dans ses intitulations les qualités qu'il avait prétendues, et qui avaient donné lieu au différend et qui le faisaient recommencer, ce qui fit que je me levai et dis que je consentais à ce qu'il désirait pourvu que mes protestations fussent lues, et qu'on m'en donnât acte, il aima mieux sortir, et Monsieur l'intendant ayant fait de même, le Conseil après avoir lu mes protestations se résolut de lui proposer encore en d'autres termes la même chose qu'on l'avait supplié d'agréer et de vouloir bien souffrir qu'à chaque séance au lieu des intitulations on mit seulement le Conseil assemblé, à quoi il consentit, et dont il fut dressé procès-verbal qui lui fut porté, et qu'il agréa. Néanmoins quelques jours après il voulut faire ajouter certaines choses au dit procès-verbal que le Conseil ne put consentir, ce qui fait croire qu'après le départ des vaisseaux il ne veuille recommencer de faire de la peine.

Voilà, Monseigneur, la narration véritable de tout ce qui s'est passé, je vous supplie très humblement de me faire connaître la volonté du Roy et la vôtre et vous demande en grâce d'avoir égard à ma pauvreté et à mon grand âge et à tout ce que j'ai souffert, et si je meurs cette année, ayez la bonté d'avoir pitié de mon fils que je vous dirais, s'il était séant à un père, qu'il n'a guère de défauts que ma mauvaise fortune, j'ai consommé le

plus cher (sic, clair) de mon bien pour le faire élever et envoyer à Paris, étudier en droit, et obtenir ses licences, depuis deux ans qu'il est de retour auprès de moi, il a étudié et travaillé avec moi, ainsi, j'espère, Monseigneur, que vous aurez pitié de lui; je prends la liberté encore de vous envoyer des règlements qui ont été faits au Conseil, par provision entre mon substitut en la Prévôté de Québec et moi, jusqu'à ce que le Roy en ait décidé autrement. Je ne crois pas que Mr le gouverneur puisse se plaindre de moi qu'en ce que je n'ai pas cru que les articles de ses dépêches puissent prévaloir à la déclaration de Sa Majesté enregistrée, et exécutée en sa présence depuis trois ans et demi; toute ma peine est de ne pouvoir pas passer en France pour répondre à ce qu'il écrit contre moi, et de ne pouvoir pas y faire passer mon fils à cause du grand besoin que j'ai qu'il soit auprès de moi, et même n'ayant pas les moyens nécessaires pour cela, parce que toutes les personnes qui me devaient se sont servies du temps, et que je n'en ai pu être payé, ce qui me cause une très grande perte jointe à la dépense qu'il m'a fallu faire dans ce changement de demeure, étant très malade. J'espère, Monseigneur, que vous aurez compassion de l'état où je suis réduit et que vous m'accorderez la permission de me dire avec tout le respect dont je suis capable,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
D'AUTEUIL, procureur général. (1)

QUESTION

Sous le régime français que désignait-on au juste par le mot brayet? Dans un engagement notarié pour aller dans les pays d'en Haut qui date de 1741, je vois que le marchand équipier s'engage à donner à son engagé ou voyageur, avant de s'embarquer pour son périlleux et lointain voyage, "une paire de mitasse et un brayet." Je connais bien les "mitasses" mais je ne trouve rien dans les dictionnaires français et les ouvrages canadiens sur le mot "brayet." Je sais que de nos jours on appelle "brayet" ce léger vêtement dont on se sert pour se baigner, mais je ne crois pas que c'est dans ce sens qu'on employait ce mot sous le régime français?

X.X.X.

(1) Archives de la province de Québec.

FRANÇOIS-GABRIEL DE THIERSANT

M. de Thiersant naquit en 1690, d'après l'âge donné à son mariage. Il était originaire de Metz, en Lorraine, et fils de Jean Thiersant, écuyer, seigneur de Buys, conseiller du roi et président au parlement de Metz, et de Pétronille Clausin de Genlis, de la paroisse de Saint-Martin.

Nous ignorons la date de son arrivée au pays et le grade qu'il occupait dans "les armées entretenues en ce pays par le roy de France." Mais il n'arriva pas après l'été de 1712.

Dans une pièce judiciaire des archives de Montréal, il affirme qu'il a passé les années complètes de 1713 et 1714, et les six premiers mois de 1715 au fort Catarakoui.

Il s'y occupa de la traite des pelleteries. En 1722 et 1723, il est en démêlé avec Théophile Barthe, armurier de Montréal, et le fond du litige est le raccommodage de vingt-huit fusils, ordonné par de Thiersant quelques années auparavant. En cette même année, il plaide avec Charles Ruelle d'Auteuil au sujet de la solde de 200 livres de castor et le litige datait de 1714.

Le 17 octobre 1715, M. de Thiersant épousait, à Montréal, Marie-Joseph Fezeret, fille de René Fezeret et de Marie Carlié.

Le 2 avril 1717, M. de Thiersant empruntait (Lepailleur) de Jean Giasson la somme de 1600 livres, en monnaie de cartes, lesquelles il devait employer au bien de ses affaires. Le remboursement devait se faire à la Saint-Michel. Comme garantie, il s'engageait de livrer à la prochaine arrivée des vaisseaux, la quantité de 600 livres en marchandise, et au prix de France.

En 1718, M. de Thiersant était nommé enseigne de compagnie, comme on le voit par la pièce suivante :

"Le Conseil de Marine ayant proposé au roi, en présence de monsieur le duc d'Orléans régent, de donner au sieur de Thiersan une enseigne de compagnie en Canada, à la place du sieur Ramesay la Gesse fait lieutenant, Sa Majesté, de l'avis de Son Altesse Royale, l'a accordée, voulant qu'il soit nommé en la dite qualité d'enseigne de compagnie. Fait au Conseil de Marine, assemblée au Louvre le 1er juillet 1718."

A l'automne de 1719, M. de Thiersant s'embarquait pour la France, afin d'y rejoindre son épouse.

Pendant son séjour en France, le 2 juin 1720, le Conseil de Marine écrivait au gouverneur, que le roi le nommait lieutenant des troupes dans un détachement de la marine.

M. de Thiersant, le 6 juillet suivant, étant à Paris, passait avec son épouse un acte de séparation quant à leurs biens. (1)

Comme son beau-père René Fézeret, Gabriel de Thiersant n'eut pas toujours à honneur le paiement de ses dettes. Il se disputa maintes fois avec ses créanciers et fournisseurs, qui durent à maintes reprises recourir aux tribunaux pour se faire payer. Les archives judiciaires de Montréal contiennent plusieurs pièces qui relatent les faits et gestes de M. de Thiersant aux prises avec ses créanciers, depuis son retour au Canada jusqu'en 1729.

En 1716, M. de Thiersant s'était engagé à rembourser les créanciers de son beau-père qui avait emprunté 2600 livres pour payer les frais de voyage de dame de Thiersant en France. De Thiersant, cette fois, fit honneur à ses engagements. Comme garantie, il avait déposé une même somme entre les mains du trésorier de la marine à Québec. Par deux ordonnances édictées en 1722 (Archives de Québec), l'intendant donna satisfaction à de Thiersant, en renvoyant les prétentions des réclamants.

A la suite d'une désobéissance, le lieutenant de Thiersant fut cassé de ses grades dans le cours de l'année 1728.

Les détails manquent sur les circonstances de cette grave affaire; mais le jugement porté contre lui, tout laconique qu'il est, n'en est pas moins formel dans son motif.

Le président du Conseil de Marine écrivit en ces termes à M. LeVerrier, lieutenant du roi à Québec:

A Compiègne, le 2 may 1729.

“J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit le 15 8bre. de l'année dernière au sujet de la conduite qu'a tenu le Sr Thiersant, lieutenant dans les troupes, et de sa désobéissance formelle et réitérée aux ordres que vous luy aviez donné de monter de Québec à Montréal où son service l'appelait; sur le compte que j'en ay rendu au Roy, Sa Majesté a jugé à propos de le casser. J'envoye l'ordre à M. le Mis. de Beauharnois. Non signé (Président du Conseil de Marine). (2)

M. de Thiersant était donc à Québec en 1728, et à Montréal, on venait d'apprendre que les sauvages Outagamis, qu'on avait cru écraser en 1715 et 1717, avaient repris les armes et leurs anciennes habitudes de pillage sur les rives du lac Michigan. Le

(1) Châtelet de Paris, 6 juil. 1720. Arch. de Montréal, notaire Raimbault, Insinuations, 6 mars 1721.

(2) Archives des colonies, B 53-2, page 416.

gouverneur de Beauharnois organisa une expédition militaire contre ces sauvages. Il est à présumer que la désobéissance de M. de Thiersant eut trait à cette expédition.

M. de Beauharnois annonça au Conseil de Marine qu'il avait reçu l'ordre de cassation du lieutenant de Thiersant, et qu'il le mettrait à exécution. La lettre traite aussi de différents sujets:

“A Québec, ce 25.

“Monseigneur, J'ay reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 may dernier, les commissions qu'il vous a plu m'adresser pour les officiers qui ont eus part à la promotion de cette année, et je leur ai remis à chacun.

“J'ay reçu aussi l'ordre de cassation pour le S. de Thiersan, je l'ay envoyé à M. de la Corne à Montréal, qui luy a remis.

“Puisque Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'accorder de croix de St-Louis cette année, je vous supplie, Monseigneur, de penser aux sujets que j'ay eu l'honneur de vous proposer lorsqu'elle se déterminera à en accorder.

“Le S. de Bécancour qui exerçait la place de grand voyer est décédé ce printemps. Nous avons l'honneur de vous proposer M. Hocquart et moi (dans une lettre commune) des sujets pour remplir cette place.

“J'ay remis aux Srs chevalier Bégon, Bailleul, et du Sablé les congés qu'il a plu à Sa Majesté de leur accorder pour passer en France. Le Sr chevalier Bégon y passe cette année chargé des paquets de la Cour, et les Srs Bailleul et Du Sablé vous supplient, Monseigneur, de trouver bon qu'ils s'en servent l'année prochaine, leurs affaires ne leur permettant pas d'en profiter cette année.

“J'ose me flatter, Monseigneur, que vous ne désapprouverez pas que j'ay permis au Sr. Thibert, enseigne des troupes, de passer en France, cette année, sur la demande qu'il m'a faite d'y aller recueillir une succession dont il a hérité l'année dernière.

“J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect, Monseigneur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) BEAUHARNOIS”.

Qu'advint-il de M. de Thiersant dans la suite? Resta-t-il au pays?

Nous supposons qu'il quitta Montréal en 1729 car en 1730 il cesse de payer le banc de sa famille à l'église paroissiale de Montréal.

Nous n'avons pu retracer son décès nulle part. Une chose certaine c'est qu'il était déjà décédé en 1733, puisque le 21 avril de cette année le ministre des colonies, dans une lettre au gouverneur et à l'intendant, parlant de madame de Thiersant, la qualifie de *veuve*.

O. LAPALICE

QUESTIONS

Dans sa *Bibliothèque canadienne* ou *Annales bibliographiques*, Bibaud jeune mentionne un mémoire de Pierre LeMoyne d'Iberville écrit en 1701 sur "la situation de Boston, New-York, etc., avec un projet détaillant les moyens qu'il y aurait de les attaquer et ruiner." Ce mémoire a-t-il été publié? Où pourrais-je le consulter?

LE M.

On me signale une carte de la "Baie Saint-Paul, située à dix-huit lieues au-dessous de Québec, à la côte nord du Saint-Laurent" faite en 1739 et qui indiquerait d'une manière précise les localités où se trouvent des mines d'argent, de plomb, de cuivre et des sources d'eau sulfureuse. Connaissez-vous cette carte? Quel en est l'auteur? Où se trouve-t-elle?

LE M.

Existe-t-il encore dans notre pays des peintures du Frère Luc, Récollet, décédé le 18 mai 1685? Plusieurs des peintures du Frère Luc étaient conservées dans l'église des Récollets incendiée le 6 septembre 1796. Mais d'autres églises canadiennes devaient posséder des tableaux religieux du Frère Luc.

O. F. M.

Dans sa lettre du 2 octobre 1685, le baron de La Hontan nous apprend que le gouverneur de Denonville avait amené au Canada cinq ou six cents hommes de troupes réglées et renvoyé en France MM. de Hainaut, Montorlier et Durivo, capitaines de vaisseau et de compagnie, avec plusieurs autres officiers. Pour quelles raisons MM. de Hainaut, Montorlier et Durivo furent-ils renvoyés en France par M. de Denonville?

A. B.

Y avait-il des Darcy au Canada sous le régime français? La famille Darcy est-elle d'origine française ou étrangère? A peu près vers quelle époque cette famille s'est-elle fixée au Canada?

H. D.

LES NOMS DE RUES ET DE LOCALITES DANS LA REGION DE MONTREAL (1)

Berri (rue).—Dans *Le bon vieux temps* de feu Hector Berthelot, première série, p. 69, on lit ceci: "en consultant un plan de Montréal préparé en 1816 par M. Jacques Viger, inspecteur des chemins, nous voyons qu'il a été ouvert, en cette année, une ruelle de 22 pieds de large, entre les rues Saint-Louis et la Petite Rivière (rue Craig). On l'appela la ruelle Guy parce que le terrain avait été donné à la ville par les héritiers Guy." Jusqu'ici tout va bien, mais l'auteur ajoute, d'après une source traditionnelle qu'il n'indique pas, la conjecture suivante: Lors de l'assassinat du duc de Berry (en 1820) on changea le nom de Guy en Berri parce que celui de Guy avait été donné à une autre rue du faubourg Saint-Antoine.

Si je ne m'abuse, le nom de Berri fut attaché à ce coin de terre longtemps auparavant. Le 19 mai 1669, Migeon de Branssat loue à P. Ratel une terre appelée LaGauchetière et le Berry et qui paraît être sise dans le quartier qui nous occupe. Il se pourrait aussi que l'assassinat du duc de Berry ait remis le nom ancien en évidence et que notre vieil archéologue Viger ait pris occasion du fait pour suggérer le changement.

Quoi qu'il en soit, dans un plan de l'arpenteur Perrault, du 21 juin 1855, la rue Berri n'y paraît qu'à l'état de projet. D'autre part, le même *Bon vieux temps* nous informe que la rue Berri, entre les rues Dubord & Dorchester, fut ouverte en 1856.

Bourgogne (la) et le Bourg Guy.—La famille Guy posséda à l'ouest de Montréal, en plein faubourg Saint-Joseph, une autre terre qui portait le nom de la Bourgogne. Plus encore, on relève dans un acte de Doucet du 13 février 1833 qu'il est question d'un terrain sis en un lieu "appelé vulgairement la Bourgogne et maintenant le Bourg Guy." Cette dernière appellation ne supplanta pas l'autre, car le nom de Bourgogne s'étendit à toute la région au sud de la rue Notre-Dame, entre le square Chaboillez et la rue des Seigneurs et les anciens la désignaient encore ainsi, il y a quarante ans.

Guy (rue).—Cette rue traversait la terre d'Estienne Guy. Son ouverture en avait été décidée en 1815 pour faire communiquer le chemin de la côte Saint-Antoine avec celui de Lachine,

(1) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVIII, pp. 49, 114, 272.

maintenant rue Notre-Dame, (Berthelot, *Le bon vieux temps*, 1ère série, p. 57). Trois ans plus tard le notaire Bedouin dresse un contrat où il est question des Commissaires et de la rue Guy.

A l'angle ouest des rues Guy et Notre-Dame s'élevait autrefois une belle résidence en pierre de taille et de style colonial. Le peuple l'appelait le "château Berthelet", parce que c'était la demeure du grand philanthrope canadien-français, l'honorable Antoine-Olivier Berthelet, marié à une demoiselle Guy. Après la mort de ce distingué compatriote, la maison devint une école laïque sous la direction de M. Joseph-Octave Mauffette, instituteur renommé autant pour l'excellence de ses méthodes que pour la singularité de son costume.

Ayant porté la soutane et reçu les ordres mineurs, M. Mauffette conserva dans le monde des allures "cléricales". Toujours il eut les cheveux longs "coupés en balais", toujours il porta un collet romain et, comme les ecclésiastiques, avait le visage complètement rasé.

Plus haut, à l'encoignure sud des rues Guy et St-Antoine, se trouvait une autre riche demeure qui existe encore, tout en ayant perdu beaucoup de son apparence. Bâtie en pierre, dans le style colonial à la mode du temps, elle était jadis entourée de jardins spacieux. Sur son toit, veillait une statue... du prince de Galles, depuis Edouard VII. C'est là qu'au temps de son activité débordante vécut l'honorable Charles-Séraphin Rodier, marchand, puis avocat, financier, conseiller législatif et maire de Montréal. En 1860, il avait eu l'honneur de recevoir le prince de Galles dans sa maison et c'est pour rappeler le souvenir de cet événement extraordinaire qu'il avait fait placer la statue de son auguste visiteur, sur le faite de son habitation.

Seigneurs (rue des).—D'après *Le bon vieux temps*, cette rue fut ouverte en 1816 et donnée en partie par MM. de Saint-Sulpice, seigneurs de Montréal, d'où le nom de cette voie.

Elle n'eut pas tout d'abord l'étendue qu'elle a aujourd'hui puisqu'en 1833, le 13 février, dans un acte dressé par Doucet, le cessionnaire d'un emplacement s'oblige à "laisser l'espace pour la rue des Seigneurs."

E.-Z. MASSICOTTE

OUVRAGES PUBLIES PAR MGR CHARLES GUAY (1)

Chronique de Rimouski, par l'abbé Chs Guay, vicaire à la cathédrale de Rimouski. Premier volume. Québec, P.-G. Delisle, imprimeur, 1, rue Port-Dauphin, en face de l'Archevêché—1873.

Chronique de Rimouski, par l'abbé Chs Guay, vicaire à la cathédrale de Rimouski. Second volume. Québec, P.-G. Delisle, imprimeur, 1 rue Port-Dauphin, en face de l'Archevêché—1873.

Album photo-biographique du clergé de Rimouski depuis l'érection du diocèse, le 15 janvier 1867, jusqu'à nos jours, par l'abbé Chs Guay, curé de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Rimouski. Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur—1877.

Réfutation des accusations de l'évêque de Chicoutimi contre Monseigneur Chs Guay, Prot. Apos. ad instar. Strictement confidentiel. S. L. N. D. (1885). 29 pp. in-8.

Recueil de prières, par Monseigneur Chs Guay, protonotaire apostolique, ancien missionnaire des sauvages Micmacs à Sainte-Anne de Ristigouche. Québec, typographie de J. Dussault, 1, Port-Dauphin—1890.

Mémoires (Extraits) Strictement confidentiel. (Sans nom d'auteur) Québec—1891.

Souvenir de retraite ou Conférences sur le catholicisme prêchées à l'église Saint-Joseph de Cohoes, N.-Y., dans l'avent de 1893, par Mgr Charles Guay, protonotaire apostolique *ad instar participantium*. Québec, Léger Brousseau, imprimeur-éditeur—1894.

Lettres sur l'île d'Anticosti à l'honorable Marc-Aurèle Plamondon, Juge de la Cour Supérieure, en retraite, à Arthabaskabille, par Monseigneur Charles Guay, protonotaire apostolique *ad instar participantium*. Montréal, librairie Beauchemin (à responsabilité limitée), 256 et 258, rue Saint-Paul—1902.

Conférences familières sur l'Eglise et les Sacrements, par Monseigneur Chs Guay, protonotaire apostolique *ad instar participantium*.—1907.

(1) Décédé à Saint-Joseph-de-Lévis, le 2 décembre 1922.

UNE ORDONNANCE DE PIERRE BOUCHER, GOUVERNEUR DES TROIS-RIVIERES

Ordonnance pour ramasser les grains de ceux qui sont allés en guerre (le 23 septembre 1666):—Il est ordonné à tous habitans et autres personnes qui savent travailler dependants de nostre gouvernement de vacquer incessamment à la recolte de tous les grains non seulement qui leur appartiennent mais à tous ceux qui sont allez en guerre pour le service du Roy, en telle sorte que s'il est perdu ou gasté des grains appartenants aux personnes qui sont allez en guerre par la faultte ou négligence des personnes qui restent, il sera remplacé aux despens de celluy qui aura esté cause de la dite perte et pour cet effect nous prions Monsieur Godeffroy que nous laissons icy pour comander en nostre absence d'y voir l'œil et de reigler ce que chacun doibt faire pour avancer promptement les dites recoltes et de marquer ceux qui par négligence aurez laissé perdre des d. grains s'il s'en trouvoit, affin de les faire payer à nostre retour. Nous commandons à Lavigne Capitaine du Cap... le mesme soin... qu'il y eust personne quil fist difficulté de luy obeyr. Il en viendra faire son rapport au dit Sieur Goddeffroy lequel y apportera le remède le plustost qu'il pourra.

Et sera la presente ordonnance leue et a ffishée tant aux Trois Rivières quau Cap à ce que personne n'en prettende cause d'ignorance.

Faict et Ordonné aux Trois Rivières ce vingt-troisiesme 7bre 1666.

(Signé) BOUCHER (1)

QUESTION

Un document légal du 4 novembre 1704 nous donne le nom comme témoin de René Filesac, commis au magasin du Roi en la ville de Québec. Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, ne mentionne pas ce personnage. A-t-il fait souche ici? A-t-il joué un certain rôle?

P. W. A.

(1) Cette pièce fait partie des archives du séminaire de Québec. Nous en devons la communication à Mgr Amédée Gosselin, archiviste du Séminaire.

DU PIN DE BELUGARD

Jean-Baptiste Du Pin de Belugard vint à Québec en 1727 ayant été nommé commissaire de l'artillerie en Canada, par le Conseil de Marine. Personne au Canada n'avait les qualités voulues pour remplacer le sieur de Rey-Gaillard dans cette charge. Jean-Baptiste, né en 1698, était fils de Georges Du Pin de Belugard, capitaine d'artillerie, chevalier de St-Louis, et d'Adrienne Langlois, de Rochefort, Saintonge. M. Du Pin épousa à Québec, le 30 mai 1728, Elisabeth de St-Vincent, fille de Pierre, baron de Narcy. J.-Bte Du Pin mourut le 30 décembre 1746, à l'Hôtel-Dieu, Québec.

La ligne masculine de cette maison devait être éteinte en 1789, lors de la convocation de la noblesse de Saintonge et d'Aunis pour les Etats généraux, puisque seules Marie-Agathe et Magdeleine-Lucile du Pin de Belugard se font représenter pour leur fief de la Vieille-Grolière. Elles étaient filles de Charles Du Pin, seigneur de Belugard et de la Vieille-Grolière, capitaine de vaisseau, chevalier de St-Louis, mort en 1785, et d'Agathe Poitevin.

Les notes ci-dessus corrigent les pages 430 et 544 du tome III du *Dictionnaire* de Mgr Tanguay.

REGIS ROY

QUESTIONS

Dans un acte de Audouard du 6 octobre 1661, Julien Fortin dit Bellefontaine, le premier ancêtre canadien de la plupart de nos Fortin, est mentionné comme seigneur en partie de la côte et seigneurie de Beaupré. Le même acte donne aussi Olivier Letardif comme seigneur en partie de Beaupré. Peut-on me dire comment Julien Fortin dit Bellefontaine se trouvait un des seigneurs de la côte de Beaupré?

J. O. F.

Dans la *Vie de Madame de Criquelion* par le Père Kestens il est dit que cette sainte veuve favorisait les œuvres qui se ratachaient à la Propagation de la foi, par exemple celles de la Sainte-Enfance, de l'Orient et du Pôle-Nord. Une note du même livre dit que la mission aride du Pôle-Nord avait alors (1868) pour vicaire apostolique Mgr Bernard. Quelle est cette mission du Pôle-Nord dont on parle ici?

CUR.

Dans quelle maison de Québec le gouverneur Murray passa-t-il l'hiver de 1759-1760?

QUEL

REPONSES

Le denier à Dieu (XIII, p. 352).—“Dans un brevet du 1er mars 1746 accordé à Henry de Lévy Ventadour dans le but d'avancer l'établissement du Séminaire des Missions étrangères, il est question du *denier de Dieu*. Qu'entendait-on par cette expression autrefois? “Voilà la question qu'un *curé* posait au *Bulletin*, il y a déjà quinze ans.

J'ignore ce qu'était le *denier de Dieu* mais, avec les vieux dictionnaires que j'ai sous la main, je suis en état de dire ce qu'était le *denier à Dieu*. Il est probable qu'on donnait le même sens aux deux expressions.

Le *denier à Dieu* était une arrhe, une pièce d'argent, une petite somme que donnait, quand un marché était conclu, celui qui achetait ou qui louait quelque chose à celui qui vendait ou qui louait. Si l'on ne retirait le *denier à Dieu* dans les vingt-quatre heures, après qu'on l'avait donné, on ne pouvait plus rompre le marché qu'on avait fait, et pour lequel on l'avait reçu.

Le *Dictionnaire de Trévoux* donne l'origine suivante à cette expression: “Quelques-uns disent qu'on appelle cet arrhe *denier à Dieu* parce qu'on le donne principalement pour en faire aumône aux pauvres. Peut-être est-ce parce qu'on le donne en disant adieu, en se séparant, lorsque le marché est conclu.”

Francis Malherbe (XXVIII p. 283).—Dans le *Bulletin* de septembre 1922, M. F.-J. Audet a publié quelques notes biographiques sur des maîtres d'écoles de l'Institution Royale. Francis Malherbe est dans la galerie. Il aspirait à la renommée de l'aubergiste, mais il préféra, l'occasion se présentant, rendre des services plus distingués. Il fut maître d'école à la Rivière-Ouelle jusqu'en 1803, et à la Pointe-de-Lévy jusqu'en 1820.

Une grande journée illustra la carrière de Malherbe à la Rivière-Ouelle: la *Gazette de Québec* en fait foi. C'est un mercredi 21 juillet, de l'an de grâce 1802. Le lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, Sir Robert-Shore Milnes est de passage à la Rivière-Ouelle et l'Ecole salue l'Etat. Les jeunes disciples de Malherbe savent déjà les avantages inestimables d'une constitution libre; leur adresse l'que le gouverneur de la sagesse de son administration, le remercie de l'honneur de sa présence et proclame leur fidélité inviolable à Sa Majesté. Ils sont neuf qui savent écrire;

ils ont signé avec leur maître. Plusieurs qui n'apprennent encore qu'à lire participent à la patriotique démonstration.

Qu'on en pense ce que l'on voudra, mais Malherbe était rendu à la Pointe-de-Lévy au printemps de 1805 avec sa femme, dame Catherine Chiniquy, et trois enfants "*remuants et brillants*". Une salle du presbytère lui eût donné le gîte avec le bonheur, mais le curé Masse ne goûta pas du tout l'idée d'un séjour sous le même toit et invita énergiquement le *magister* à placer hors du logis curial le berceau de sa postérité et la chaire de son enseignement.

Malherbe fut maître d'école à la Pointe-de-Lévy pendant quinze années consécutives.

Le troisième volume de *l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon* de feu J.-Edmond Roy relate avec plus de détails les faits ici rapportés à la mémoire de Francis Malherbe dit Champagne.

DESBRAS

Le signe 8 dans les mots sauvages (XXIX, p. 10.)—Feu Mgr Lindsay, dans son ouvrage *Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France* (p. 308), explique ainsi le chiffre ou signe 8 employé dans les noms ou mots sauvages:

"Les Sauvages n'ayant pas d'écriture, les missionnaires durent traduire les syllabes en caractères latins ou italiques, auxquels ils ajoutèrent la lettre grecque *theta*, dont le son manque dans presque toutes les langues européennes, et le signe 8 pour remplacer le diphtongue *ou*. Ce signe, également emprunté au grec, surtout dans la typographie du 18^e siècle, n'est pas le chiffre *huit*, mais un caractère résultant de la superposition de l'*ypsilon* (u) sur l'*omicron* (o), dont la réunion forme le son *ou*. Il devrait donc être ouvert dans sa partie supérieure. Dans l'écriture rapide, il devenait facilement un 8 ordinaire. Il joue le rôle du *w* anglais, dont il a la consonnance."

Le premier journal français publié aux Etats-Unis (XXIX, p. 21)
—Quel fut le premier journal de langue française publié aux Etats-Unis?

Feu le docteur N.-E. Dionne, dans son livre *L'abbé Gabriel Richard*, écrit que l'*Essai du Michigan* dont le premier numéro parut à Détroit le 31 août 1809, fut le pionnier de la presse française aux Etats-Unis.

M. Dionne expliquait ainsi la fondation de ce journal:

"Par pur patriotisme et pour lutter contre les efforts du

protestantisme qu'une propagande effrénée de livrets ou *tracts* religieux rendait de plus en plus dangereux pour la foi des catholiques, l'abbé Gabriel Richard, curé de Détroit, résolut un jour de fonder un journal. L'idée était certainement très louable, mais la difficulté était de la mettre à exécution. C'était en 1809. Il n'y avait encore ni presse ni journal dans tout le Territoire du Michigan. L'abbé se mit en rapport avec un imprimeur de Baltimore, qui lui acheta une presse à bras et les caractères d'imprimerie voulus. Le tout fut emballé et transporté par terre, à travers montagnes et vallons, dans des chemins difficiles. L'imprimeur s'appelait James-W. Miller. Il se mit aussitôt à l'œuvre et le 31 août de la même année paraissait l'*Essai du Michigan* ou *Impartial Observer*, le premier journal français des Etats-Unis.

“L'*Essai du Michigan* ne vécut pas longtemps; les uns disent qu'il n'en parut que trois numéros, d'autres huit ou dix. Quoiqu'il en soit, l'élan était donné, le Territoire du Michigan avait son journal”.

L'*Essai du Michigan*, la chose est certaine, fut le premier journal français publié dans le Territoire, plus tard état de Michigan, mais le docteur Dionne se trompait en donnant le journal de l'abbé Richard comme le premier journal français des Etats-Unis.

Dès 1789 un journal français avait été publié à Boston et c'est le *Courrier de Boston* qu'on doit regarder comme le pionnier de la presse française aux Etats-Unis.

Le premier numéro du *Courrier de Boston* parut le 23 avril 1789. C'était un in-quarto de huit pages à deux colonnes. Il se publiait une fois par semaine, le jeudi.

D'après le *Diary* de William Bently, le *Courrier de Boston* était publié par Paul-Joseph Guérard de Nancrede, professeur de français à l'université Harvard.

Le dernier numéro du *Courrier de Boston* parut le 15 octobre 1789. Il avait donc eu une existence d'à peu près six mois.

A la Bibliothèque publique de Boston on conserve une série complète du *Courrier de Boston*.

M. J.-A. Favreau, journaliste canadien des Etats-Unis, qui avait eu la bonne fortune de lire toute la série du *Courrier de Boston*, en faisait l'analyse suivante dans une conférence faite devant la Société Historique Franco-Américaine le 12 mars 1903 :

“Dès son premier numéro, le *Courrier de Boston* s'occupe des débats de la première session du Congrès américain, dont la première séance venait d'avoir lieu le 6 avril. Elections du président et du vice-président (George Washington et John Adams), discours d'inauguration de Washington, ses messages spéciaux au Congrès, actes créant les départements de l'Exécutif, débats les plus importants, tout est rapporté avec une exactitude scrupuleuse. C'est le 29 septembre que finit la session. Ce jour-là, Washington envoya au Congrès avec un message approuvant le projet des représentants de prendre congé pour trois mois, une communication que l'éditeur du *Courrier de Boston* dut trouver fort de son goût.”

“Cette communication était une expression de sympathie à “Sa Majesté Très Chrétienne” et à la nation française pour la mort du fils aîné de Louis XVI, le Dauphin: Ironie des choses, avant la fin de cette même année 1789 les premiers événements de cette Révolution, qui allait bientôt dévorer l'autre dauphin, le roi, la reine et tant d'autres victimes innocentes, s'étaient déjà produits.

“Les derniers numéros du *Courrier de Boston* sont remplis de la prise de la Bastille et de détails sur l'agitation qui allait toujours grandissante en France. Mais toujours le rédacteur du *Courrier de Boston* n'avait que des paroles d'éloges pour le “bon monarque”.

“Détail curieux, quand l'éditeur du *Courrier* veut attirer spécialement l'attention des lecteurs dans des avis, ceux-ci sont rédigés en français et en anglais. C'est de cette façon qu'il se présente devant le public dans son premier numéro. Dans le neuvième numéro il fait appel pour l'encouragement. Il faut croire que cet appel n'eut pas le succès qu'en attendait l'auteur et que les abonnés continuaient à être négligents dans le paiement de leur abonnement, puisqu'au quinzième numéro, soit le 30 juillet, il revient à la charge dans un avis rédigé dans les deux langues.

“Hélas! l'encouragement tant espéré ne vint pas. Les annonces brillaient toujours par leur absence. Dans les six mois de son existence, le *Courrier de Boston* ne publia qu'une seule annonce, de deux lignes, où il s'agissait d'une chambre garnie à louer. Enfin, au vingt-sixième numéro en date du 15 octobre 1789, l'éditeur annonce qu'il est forcé de suspendre sa publication.”

OFFICIERS CANADIENS DANS L'ARMÉE ANGLAISE

Chez tous les peuples qui ont une histoire, l'on aime à se rappeler les hauts faits des guerriers fameux qui ont illustré leur pays en défendant son honneur, en s'opposant à l'invasion étrangère et en protégeant le territoire et ses habitants.

Pendant toute la durée du régime français, nos compatriotes ont aidé aux armées françaises à repousser l'envahisseur et ils ont fait bonne figure. Après le traité de 1763, ils ont encore, en diverses occasions, montré que le sang généreux qui coulait dans leurs veines, n'avait pas dégénéré, et qu'ils étaient toujours prêts à courir aux armes lorsque la patrie était menacée. Mais s'il est beau de porter l'épée et de combattre pour une bonne cause, il est aussi nécessaire d'apprendre ce que l'on appelait autrefois le "métier" des armes. Le Canada, n'ayant pas d'armée régulière, non plus que d'écoles militaires, ceux d'entre nos compatriotes qui se destinaient autrefois à la carrière militaire, devaient aller en Angleterre pour acquérir les connaissances théoriques et pratiques voulues pour se mettre en état de servir dignement leur patrie, plus tard, dans la milice volontaire canadienne. Nous avons donc cru qu'il serait intéressant de connaître ceux qui ont obtenu des commissions et qui ont servi dans l'armée anglaise depuis la cession jusqu'à ces derniers temps. Ces connaissances qu'acquirent, par exemple, de Salaberry, Duchesnay et autres, leur furent très utiles durant la guerre de 1812.

Ces notes biographiques pourraient aussi servir de réponse, à l'occasion, à ceux qui doutent parfois de notre loyauté à la couronne britannique, car plusieurs de ces officiers canadiens sont morts au service de l'Angleterre.

Afin de rendre la référence plus facile, nous procéderons par ordre alphabétique et non par ordre chronologique ou de mérite.

Nous croyons avoir épuisé la liste de ces officiers, mais il se pourrait toutefois que des noms aient échappé à nos recherches. En ce cas, nous serons très heureux si l'on veut bien nous signaler ceux qui manquent à la liste.

TELMOND AUMOND

Le premier Aumond qui vint au pays fut Michel, fils de Gilles et de Jeanne Le Millettier, d'Avranches, et veuf de Marie Duplessis. Il épousa à la Rivière-Ouelle, le 15 février 1762,

Marie-Geneviève Miville. Veuf une seconde fois, il convolait en troisième noces, le 21 septembre 1812, avec Angélique Dubé. (1)

Fils cadet du lieutenant-colonel Joseph Aumond, l'un des principaux citoyens canadiens de la future capitale du Canada, commandant du 3e bataillon de la Milice Sédentaire du comté de Carleton, Haut-Canada, et l'un des principaux marchands de bois de la vallée de l'Ottawa, Telmond naquit à Bytown (aujourd'hui Ottawa) le 13 septembre 1847. Il fit ses études au Collège Saint-Joseph de cette ville. Entré dans la milice volontaire, il obtenait, le 14 février 1873, une commission d'enseigne dans les Gardes à pied du gouverneur général. Il fut promu lieutenant le 23 octobre suivant et devint capitaine le 6 avril 1877.

C'était en 1883, le Madhi venait de proclamer l'indépendance du Soudan soustrait à l'autorité du Khédive et avait annihilé l'armée égyptienne envoyée pour le soumettre. L'Angleterre dut intervenir. Le général Gordon qui avait gouverné l'Égypte avec succès s'offrit pour aller au secours des garnisons éparses, dont l'existence était compromise par l'avance du Mahdi, et cela sans l'aide de troupes anglaises; car l'Angleterre avait stipulé qu'elle n'enverrait aucun secours aux garnisons du Soudan. Gordon échoua dans cette tentative au-dessus de ses forces. Enfermé dans Khartoum assiégée par les troupes du Mahdi, il se défendit jusqu'à la dernière extrémité. L'opinion anglaise soulevée força enfin le gouvernement à agir. Une colonne de secours fut organisée. Le 1er septembre 1884, lord Wolseley, commandant de l'expédition, faisait voile d'Angleterre. Il fallait remonter le Nil dans un grand nombre de petits bateaux. Pour vaincre ces difficultés, les autorités anglaises obtinrent du gouvernement canadien la permission de lever ici un régiment composé de *voyageurs* canadiens. Le lieutenant-colonel Frederick C. Denison fut mis à la tête de ce régiment, et Telmont Aumond fut nommé capitaine et commandant en second.

L'expédition anglaise arriva malheureusement trop tard à Khartoum; le général Gordon avait été fusillé l'avant-veille de l'arrivée de la colonne expéditionnaire. En route, les officiers canadiens campèrent durant cinq ou six semaines à Wada Halfa, en compagnie de lord Roberts, de sir Redvers Buller et de Lord Kitchener, alors simples colonels. L'expédition canadienne

(1) Michaud, *Familles de la Rivière-Ouelle*.

partie en septembre 1884 était de retour au mois de mars suivant, après une rude et laborieuse campagne de six mois.

Le capitaine Aumond était l'un des plus anciens membres en même temps que l'un des plus actifs de la *Dominion Rifle Association*. Il fut à plusieurs reprises directeur du camp de tir à Ottawa.

M. Aumond fut fonctionnaire au ministère de la Marine de 1881 à 1896, alors qu'il fut transféré à la Secrétairerie d'Etat. Il est mort à Ottawa le 9 février 1911.

Il avait épousé en 1887, Léda, fille de J.-W. Peachey, chef de division du ministère des Douanes. Ils eurent huit enfants dont quatre (deux fils et deux filles) ont survécu à leur père.

DANIEL BABY

Fils de Jacques Dupéron Baby, riche traiteur du Détroit, surintendant des Sauvages et ami de Pontiac, décédé à Sandwich, Haut-Canada, en 1789, et de Suzanne de la Croix Réaume, naquit à Détroit le 29 décembre 1778.

Il descendait de Jacques Baby de Ranville, originaire de Guienne, venu dans la Nouvelle-France avec le régiment de Carignan dans lequel il était officier. Daniel entra dans l'armée anglaise le 9 novembre 1797 en qualité d'enseigne au 24^e régiment d'infanterie, grâce à la protection de son beau-frère lord Bellingham. Il fut promu lieutenant le 10 mai 1799, fit la campagne d'Egypte en 1801, devint capitaine le 6 août 1806; fit la campagne de la Péninsule, prit part aux batailles de Talavera, de Busaco, de Fuentes d'Onor et au siège de Badajoz, dont les ouvrages, par une singulière coïncidence, avaient été faits par un autre Canadien, le lieutenant-général baron de Léry. Plus heureux que son compatriote, Edouard-Alphonse de Salaberry, qui fut tué à ce siège, Daniel Baby s'en retira sain et sauf.

Promu major le 12 août 1819, il fut mis à la demi-solde, le 1^{er} juin 1826; lieutenant-colonel en disponibilité, le 10 janvier 1837; colonel, le 11 novembre 1851; major-général, le 31 août 1855. Il est mort à Londres dans l'été de 1858, après avoir, lui aussi, justifié la devise de sa famille: *Au camp valeur, au champ labeur!*

DANIEL-ANTOINE BABY

Fils naturel du précédent, naquit en Angleterre en 1826. Il entra dans l'armée anglaise; enseigne dans le 98^e régiment d'in-

fanterie, le 28 février 1845; lieutenant au même régiment, le 1er août 1848; servit en Chine, aux Indes et fit la campagne du Punjab. Il retourna en Angleterre en 1853 et fut promu capitaine au 28e, le 17 juillet 1857; il servit aux Indes durant la révolte jusqu'à 1860, capitaine dans le train militaire, le 31 janvier 1860; major à demi-solde, le 1er octobre 1877. Il se retira définitivement de l'armée en 1880, avec le grade de colonel. Il demeurait à Bordean, Leytonstone, Sussex, Angleterre.

Il était marié et n'eut qu'un fils, George, lieutenant dans l'armée, qui est mort le 9 mai 1889, à Langrish, Angleterre, à l'âge de 27 ans.

ANTOINE DUPÉRON BABY

Frère de Daniel, naquit à Détroit en 1779. Il étudia au Séminaire de Québec, puis il prit aussi du service dans l'armée anglaise.

Lieutenant au 5e régiment d'infanterie, le 14 mai 1801; à demi-solde; lieutenant au 69e le 21 décembre 1803, il servit aux Indes durant cinq ans dans la province de Madras et dans la conquête du Travencore. De là son régiment fut envoyé à l'île Bourbon et à l'île de France dont les Anglais s'emparèrent en 1810. Antoine était alors aide de camp du général sir Alexander Campbell, commandant à l'île Maurice. Là, lui et son frère furent recommandés chacun pour une compagnie et levèrent dans ces îles le régiment "Bourbon Corps". Antoine devint capitaine le 27 janvier 1812. Le 21 mai 1815, ce régiment fut envoyé aux Barbades. Il y fut licencié l'année suivante et Antoine fut mis à la demi-solde, le 21 août 1816; il l'était encore en 1858. (voir *Army List* de cette année).

En 1819, il partit de Londres et retourna à l'île Bourbon, où il épousa une demoiselle Giraud. Ils revinrent en 1821, débarquèrent au Havre et allèrent s'établir à Tours. Il est mort en cette ville en 1863.

F.-J. Audet

(à suivre)

QUESTION

Connait-on les noms des compagnons de Cartier dans ses différentes expéditions de découverte au Canada? Dans ses relations, Cartier nomme incidemment quelques-uns de ses officiers et compagnons. Mais a-t-on conservé les rôles de ses équipages dans ses premier, deuxième et troisième voyages au Canada! Ces rôles ont-ils été publiés? Où?

X. X.